



# Règlement du concours de dessin Journée internationale des forêts

## ORGANISATION

Le concours de dessin de la Journée internationale des forêts est organisé par :

L'Office national des forêts, ci-après dénommé ONF, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est situé 2, avenue de Saint-Mandé 75570 Paris Cedex 12,  
d'une part,

Et :

Teragir, association régie par la loi du 1er juillet 1901, située 115 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, et détentrice de l'identité Journée internationale des forêts,  
d'autre part,

Ci-après, dénommés collectivement, les organisateurs.

## MODALITES

Deux catégories sont proposées :

- « **Dessine-moi une forêt !** » pour des participants de la maternelle (tous niveaux) au CM2 inclus.
- « **Dessine-moi la forêt du futur** » pour des participants de la 6<sup>e</sup> à la terminale incluses.

Il sera possible de participer du lundi 8 février 2021 au lundi 8 mars 2021 inclus.

Le concours sera diffusé sur :

- Le site internet de l'ONF : [onf.fr/](http://onf.fr/)
- Le site internet de la Journée internationale des forêts : [journee-internationale-des-forets.fr/](http://journee-internationale-des-forets.fr/)
- Les réseaux sociaux de l'ONF :
  - o Facebook : [facebook.com/Officenationaldesforets/](https://facebook.com/Officenationaldesforets/)



- Instagram : [instagram.com/officenationaldesforets/](https://www.instagram.com/officenationaldesforets/)
- Twitter : [twitter.com/ONF\\_Officiel](https://twitter.com/ONF_Officiel)
- LinkedIn : [linkedin.com/company/office-national-des-forets/](https://www.linkedin.com/company/office-national-des-forets/)
- Les réseaux sociaux de Teragir :
  - Instagram : [instagram.com/teragir/](https://www.instagram.com/teragir/)
  - Twitter : [twitter.com/teragir](https://twitter.com/teragir)
  - LinkedIn : [linkedin.com/company/teragir/](https://www.linkedin.com/company/teragir/)
- Les réseaux sociaux de la Journée internationale des forêts :
  - Facebook : [facebook.com/JourneeInternationaleDesForets/](https://www.facebook.com/JourneeInternationaleDesForets/)
  - Instagram : [instagram.com/jif\\_france/](https://www.instagram.com/jif_france/)
  - Twitter : [twitter.com/JIF\\_France](https://twitter.com/JIF_France)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent concours est ouvert aux personnes majeures et mineures résidant en France métropolitaine et outremer à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice.

Il est toutefois impératif qu'un mineur qui souhaite participer au concours, participe par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale.

Le concours est également ouvert aux classes participantes à La Forêt s'invite à l'Ecole. Les élèves pourront alors participer par l'intermédiaire de leurs enseignants.

Pour participer, la photo ou le scan du dessin doit être envoyé par mail à l'adresse [jeuconours@onf.fr](mailto:jeuconours@onf.fr) en inscrivant dans l'objet du mail la catégorie du concours : « Dessine-moi une forêt ! » ou « Dessine-moi la forêt du futur ».

Le corps du mail doit contenir les informations suivantes : prénom, âge et une courte phrase explicative du dessin (sauf pour les maternelles).

Toute participation ne contenant pas l'ensemble de ces éléments ne sera pas validée.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## SELECTION DES GAGNANTS

Vingt gagnants seront désignés parmi les participants ayant envoyé leurs dessins dans les délais impartis, comme suivant :

- Dix gagnants dans la catégorie « Dessine-moi une forêt ! » pour des participants de la maternelle (tous niveaux) au CM2 inclus : soit 5 maternelles et 5 élémentaires.
- Dix gagnants dans la catégorie « Dessine-moi la forêt du futur » pour des participants de la 6<sup>e</sup> à la terminale incluses : soit 5 collégiens et 5 lycéens.

La sélection sera effectuée le mercredi 10 mars 2021 par un jury constitué des équipes organisatrices (de l'ONF et de Teragir) et d'un illustrateur. A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les



participants qui n'auront pas gagné ne seront informés ni par email ni par quel autre moyen que ce soit.

Les dessins lauréats seront révélés le dimanche 21 mars 2021 sur les sites internet et les réseaux sociaux de l'ONF, de Teragir et de la Journée internationale des forêts.

Les gagnants autorisent l'ONF et la Journée internationale des forêts à publier leurs prénom, âge, dessin et phrase explicative sur les sites internet et les réseaux sociaux de l'ONF, de Teragir et de la Journée internationale des forêts.

## PRESENTATION DES LOTS

Les vingt gagnants du concours remporteront chacun une carte cadeau Décathlon pour un équipement sportif d'une valeur de 25€.

Chaque classe maternelle participante recevra un poster à colorier XXL sur la forêt, réalisé par l'ONF. Chaque classe élémentaire participante recevra un poster pédagogique sur la forêt, réalisé par l'ONF en lien avec les éditions Playbac.

## DONNEES PERSONNELLES

Pour être accepté, chaque dessin doit être accompagné du prénom de l'auteur, de son âge et, sauf pour les maternelles, d'une phrase explicative du dessin. L'email ayant servi à l'envoi du dessin sera exclusivement destiné aux organisateurs. Ces données ne seront ni communiquées ni vendues à un tiers.

Les participants bénéficient auprès des organisateurs d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

## MODIFICATION DU REGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier leur décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le concours ainsi que de modifier tout ou une partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, les organisateurs feront leurs meilleurs efforts pour en informer les participants sur leurs pages Facebook dans les meilleurs délais.

## RESPONSABILITES

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au concours implique la connaissance et l'acceptation par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de



réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via la page du concours.

